

**ATTESTATION D'ASSURANCE**

La Société d'Assurances Allianz IARD, Société anonyme au capital de 991 967 200 euros, entreprise régie par le Code des Assurances, dont le Siège Social est sis 1 cours Michelet – CS 30051 – 92076 Paris La Défense Cedex, atteste que le club «**RACING CLUB BRON DECINES NATATION**» affilié à la **FEDERATION FRANCAISE DE NATATION**, est assuré au titre du contrat n° **56852544** souscrit à effet du 15 septembre 2016 et garantissant sa Responsabilité Civile en raison des dommages garantis causés aux Tiers du fait ou à l'occasion des activités assurées conformément aux dispositions des articles L 321-1 et D 321-1 du Code du Sport.

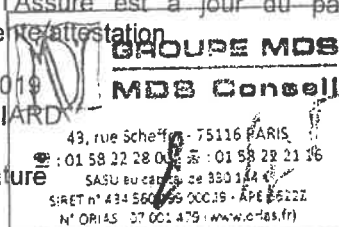
Les montants garantis à ce titre par le contrat sont les suivants :

GARANTIES	MONTANTS	FRANCHISE PAR SINISTRE (sauf sur Dommages corporels)
<b>Tous Dommages confondus, y compris la Responsabilité Civile Médicale et les dommages immatériels consécutifs à un dommage corporel garanti</b> <b>Dont</b>	30 000 000 EUR par sinistre	Néant
- Dommages Matériels et Immatériels consécutifs	15 000 000 EUR par sinistre	Néant
- Dommages Immatériels non consécutifs y compris défaut de conseil	1 500 000 EUR par année d'assurance	Néant
<b>Sous-limitations particulières</b>		
- Dommages d'incendie, explosion, dégâts des eaux dans les locaux occupés temporairement	15 000 000 € par sinistre	Néant
- Intoxications alimentaires	10 000 000 € par année d'assurance	Néant
- Dommages subis par les préposés, y compris pour faute inexcusable	10 000 000 € par année d'assurance	Néant
- Atteintes à l'environnement	5 000 000 € par année d'assurance	Néant
- Dommages aux biens confiés	100 000 € par sinistre	100 €
- RC Vol vestiaires	100 000 € par sinistre	100 €
- Vol par préposés	100 000 € par sinistre	100 €
- RC gestion administrative	800 000 € par année d'assurance	Néant

La présente attestation est valable du **15 septembre 2019 au 14 septembre 2020**. Elle est délivrée à titre de preuve de l'existence du contrat d'assurance. Elle ne peut engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

L'Assureur déclare que l'Assuré est à jour du paiement de ses primes à la date d'établissement de la présente attestation.

Fait à Paris, le 7 octobre 2019  
Pour la Compagnie Allianz IARD  
Par délégation  
Cachet du Courtier et signature



Département Développement  
Souscription et gestion des contrats

MDS Conseil  
43, rue Scheffer  
75116 Paris  
☎ 01 58 22 28 00 ☎ 01 58 22 21 16  
Contact@grpmds.com

\*\*\*

Département Prestations  
Déclaration et gestion des sinistres

MDS Conseil  
43, rue Scheffer  
75116 Paris  
☎ 01 53 04 86 20 ☎ 01 53 04 86 87  
Prestations@grpmds.com

\*\*\*

Service Réclamations  
Réception et gestion des réclamations

Groupe MDS - Service Réclamations  
2/4, rue Louis David  
75782 Paris Cedex 16  
☎ 01 53 04 86 30 ☎ 01 53 04 86 10  
Reclamations@grpmds.com

\*\*\*

Le Médiateur de la consommation  
auprès du Groupe MDS

PhB expertise et conseil  
Etage 2  
6, rue Bouchardon  
75010 Paris  
http://mediation.mdsconseil.fr